



Litige entre co-proprétaires après travaux

Par **HLBS**, le **21/07/2020** à **23:00**

Bonjour,

Mon compagnon vient d'acheter un appartement au dernier étage (sur 5) d'un immeuble en co-propriété. Il y a fait intervenir un artisan pour remplacer les fenêtres du logement. Après les deux jours de chantier, deux des six co-proprétaires se plaignent de dégradations dans les parties communes (1 rayure sur la porte d'un logement, 2 carreaux de carrelage brisés, 5 petits éclats dans la peinture sur les murs ..). L'artisan se défend d'avoir abimé les parties communes, mais les deux co-proprétaires assurent que c'est bien cet artisan qui est responsable.

Quelle responsabilité peut-être engagée dans ce type de situation? Que faire?

Merci de votre attention, nous en avons bien besoin!

Helene